

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 6 décembre 2023

**DEL\_20231206\_10**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**20**

**26**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Convention 2024  
avec L'association  
les Petits  
Moussaillons  
Autorisation de  
signature**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY  
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM  
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**07 décembre 2023**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

**29 novembre 2023**

**Absent(e)s :** Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Exposé :**

Le multi-accueil Les Petits Moussaillons, assure un service d'accueil quotidien de jeunes enfants, proposé majoritairement aux familles trignacaises, dans le cadre d'une convention d'objectifs entre l'association qui gère le multi-accueil du même nom, et la Ville ; approuvée en Conseil municipal en date du 30 novembre 2022.

L'année 2023 qui s'achève est une année de transition et spécifique : l'aide complémentaire versée par la CAF, désormais directement aux gestionnaires des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, sous forme de Bonus Territoire.

Pour l'année 2024, la Convention est actualisée et définie aussi en concertation avec l'Association, pour une durée de 1 an.

Elle intègre essentiellement des modifications quant au montant de l'aide apportée par la Ville à l'Association.

Pour cette année 2024, la contribution financière de la Ville demeure identique à celle de 2023, soit 109 000 €. Il en sera toutefois déduit un reliquat d'un montant de 24 027 €. Soit des versements pour un montant total prévu de 84 973 €.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_10-DE



Dès lors, il est proposé au Conseil municipal, au regard de l'intérêt du partenariat entre la Ville et l'Association, du service rendu auprès des familles, d'approuver la Convention 2024 entre la Ville de Trignac et l'Association Les Petits Moussaillons et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 9 novembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la Convention 2024 entre la Ville de Trignac et l'Association Les Petits Moussaillons,

**Article 2** : d'acter la contribution financière de la Ville qui demeure identique à celle de 2023, soit 109 000 €. Il en sera toutefois déduit un reliquat d'un montant de 24 027 €, soit des versements pour un montant total prévu de 84 973 €.

**Article 3** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le 12/12/2023  
ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_10-DE